

## Commentaire de texte. Vérification de mon plan

Par **marly1101**, le 11/03/2009 à 16:58

Extrait de Guy Coquille

[i:24zbzmbi]« Le roi est monarque et n'a point de compagnon en sa majesté royale [...] L'un des principaux droits de la majesté et autorité du roy est de faire loix et ordonnances générales pour la police universelle de son royaume. Les loix et ordonnances des rois doivent estre publiées et vérifiées en parlement ou en autre cour souveraine, selon le sujet de l'affaire ; autrement les sujets n'en sont liez ; et quand la cour adjouste à l'acte de publication que ç'a esté de l'exprès mandement du roy, c'est une marque que la cour n'a pas trouvé l'édit raisonnable...  
L'autre chef de la majesté, autorité et dignité royale est d'indire et commander la guerre...  
L'autre droit royal est le domaine de la couronne...  
C'est aussi droit royal l'investiture que tous les évesques nouvellement instituez doivent prendre du roy en luy prestant serment de fidelité...  
L'autre droit de royauté est que le roy est protecteur et conservateur des églises de son royaume...  
Faire monnoye d'or et d'argent, ou de métaux meslez et alloyez est aussi droit de royauté...  
Il y a une autre sorte de droit royal qui consiste en octroy de grâces et dispenses contre le droit commun...  
L'autre grand droit royal est qu'au roy seul appartient lever deniers et espèces sur les sujets [...] » [i:24zbzmbi]

Bonjour, j'ai cet extrait à commenter

voici a peu près ce que j'ai fais

Problematiche (je ne l'ai pas mise sous forme de question) L'extrait est d'une telle importance qu'il permet d'analyser les différents droits de la royauté, les prérogatives du roi, les attributs de la souveraineté royale et en quoi celle-ci est limitée par certains aspects

Plan:

I. Un roi législateur

A. La notion de souveraineté

B. L'influence grandissante du parlement

II. Les autres attributs de la souveraineté

A. La fonction judiciaire du roi

B. La fonction fiscale du roi

"Par ailleurs, je ne comprend pas très bien cette phrase du texte " Il y a une autre sorte de droit royal qui consiste en octroy de grâces et dispenses contre le droit commun... "

Pouvez vous me dire ce que vous pensez de ma problématique et de mon plan

Vous en remerciant par avance

Bien cordialement